

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2553)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 935

présenté par

Mme Grelier, Mme Descamps-Crosnier, M. Goasdoué et M. Mennucci

**ARTICLE 15**

I. – À la fin de l’alinéa 7, substituer à la date :

« 31 décembre 2016 »

la date :

« 1<sup>er</sup> janvier 2020 ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la fin des alinéas 18 et 30.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il est également proposé de prolonger le calendrier de mise en œuvre des SDCI jusqu’au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Tel est l’objet du présent amendement.